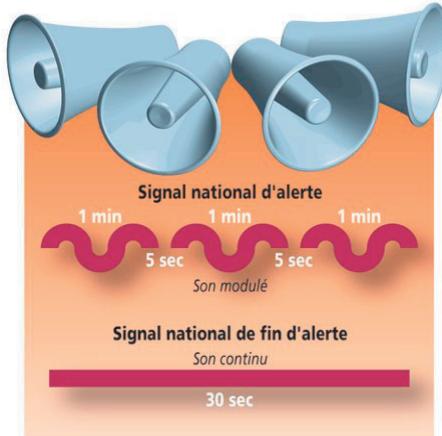


## La Sirène



## Les numéros d'urgence

Appel d'urgence européen

112

SAMU

15

Gendarmerie Nationale

17

Sapeurs Pompiers

18

Préfecture de l'Isère

04 76 60 34 00

Mairie de Chanas

04 74 84 33 77

Météo-France

08 99 71 02 38

Centre Régional d'Information et de Circulation Routière  
(CRICR)

0 800 100 200

Prévision des crues du Rhône :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil - Isère>

## Document à conserver

Gardez ce document de manière à pouvoir le retrouver très rapidement en cas de besoin.

Dès réception de ce document, pour tout renseignement, contactez la Mairie au 04 74 84 33 77



## La Radio

En cas d'urgence écoutez  
France-Bleu Isère 101.8 MHz  
France Info 105.5 Mhz  
France Inter 99.8 MHz



# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La commune de Chanas comme de nombreuses communes françaises est exposée à des risques naturels et/ou technologiques qualifiés de majeurs. Ces risques ont été répertoriés dans le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs)

Dans ce contexte et conformément à la réglementation en vigueur nous vous devons une information permettant à chacun de connaître les risques identifiés à ce jour sur la commune.

C'est pourquoi l'équipe municipale s'est mobilisée en rédigeant le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Ce DICRIM s'articule autour d'un certain nombre de fiches informatives par risques naturels, technologiques ou divers qui peuvent un jour survenir sur la commune de Chanas et les mesures de prévention qui en découlent (pour être acteur de sa propre sécurité et de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense de la population.)

En parallèle, il a été décidé de s'équiper d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est un document opérationnel à usage interne, qui recense l'ensemble des ressources et réunit des informations nécessaires à la gestion de crise au sein de la commune. (Celui-ci a pour objectif l'organisation collective des secours et des moyens à mettre en œuvre en cas d'évènement.)

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce DICRIM afin d'avoir en mémoire les diverses mesures de sauvegarde et à le conserver soigneusement.

Le Maire

# Je prépare ma famille

## Pourquoi faire ?

Dans une situation d'urgence, certains objets sont essentiels.

En fonction de la situation, chaque famille doit être en mesure de pouvoir subvenir à ses besoins minimums, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité ou l'eau potable viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Un risque majeur est lié à la survenue soudaine et imprévisible d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent entraîner des dommages importants sur les biens et l'environnement et/ou des victimes.

## Je me prépare à un éventuel sinistre

Pour pouvoir prétendre à une indemnisation en cas de sinistre, je confie à des amis ou un membre de ma famille :

- La photocopie des principaux papiers d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille, permis de conduire, carnet de santé des personnes et des animaux domestiques, ...).
- La photocopie des contrats d'assurance, des factures d'achats, ...
- Des photos de mes objets de valeur, de mon logement, ...
- Les doubles des clés de la maison, de la voiture, ...

## En cas d'évacuation de mon logement

Je rassemble dans un ou deux sacs :

- Des vêtements chauds pour tous les membres de ma famille.
- Les médicaments pour les traitements en cours (diabète, allergies, ...).
- Les affaires de toilettes (brosses à dent, serviettes, savons, ...).
- Des livres, et jeux pour les enfants.
- Les aliments et couches pour bébé.
- Des moyens de paiement : carte de paiement, chéquier, carte Vitale, un peu d'argent liquide.
- Les téléphones portables et leurs chargeurs.
- Quelques objets utiles : couteau suisse, sifflet, lampe torche, ...

Je respecte les consignes d'évacuation données par les secours.

## En cas de mise à l'abri dans mon logement

Je respecte les consignes de sécurité données par les secours.

Je prépare les objets suivants :

Pour me signaler auprès des secours :

- Un sifflet, une lampe torche clignotante, des gilets fluorescents.

Pour subvenir aux besoins alimentaires :

- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne.
- Des aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits.
- Les aliments et couches pour bébé ...

Pour rester informé de l'évolution de la situation :

- Une radio à piles (avec des piles de rechange).

Pour administrer les premiers soins

- Une trousse médicale de premiers soins (pansements, désinfectant, ...).



# Inondations et crues torrentielles

## Qu'est qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des courants variables.

### Elle peut être causée par :

- Des précipitations importantes ne pouvant pas être absorbées par les sols gorgés d'eau ou trop imperméables.
- Une fonte rapide de la neige venant gonfler les rivières.
- La combinaison des deux phénomènes.

### Son ampleur peut être fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations.
- La surface et la pente du bassin versant.
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol.
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux.

## Les dispositons prises sur la commune

- La définition des zones à risque par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles et la prise en compte de ces risques dans le Plan Local d'Urbanisme.
- L'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde qui définit les dispositions à prendre dans le cadre de précipitations importantes et de crues des cours d'eau.

## Les risques dans la commune

Dans la commune, des crues rapides sont susceptibles de se produire pour le Dolon, le Lambroz et le ruisseau des Gouttes.

De plus, des ruissellements pourraient se produire dans les différentes combes au dessus du bourg (Combe Batie, Planissieux, ...)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Le personnel enseignant s'occupe d'eux.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Fermez les portes et aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à l'étage



Ecoutez la radio

## Les consignes de sécurité

### Avant :

- Informez-vous en Mairie sur le risque et sa localisation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques,
- Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.

### A l'annonce d'une crue :

- Bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'arrivée de l'eau et limiter les dégâts.
- Surélevez les meubles du rez-de-chaussée.

### Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Coupez vos compteurs électrique et de gaz.
- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds et vos médicaments.

### A l'annonce de l'ordre d'évacuation :

- Ne paniquez pas. Quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, vos vêtements, vos médicaments, un peu d'argent.
- Empruntez les itinéraires d'évacuation indiqués par les Services de Secours.
- Si vous n'êtes pas en danger, aidez vos voisins, en priorité les personnes âgées ou handicapées et les familles ayant de jeunes enfants.
- Si vous ne voulez pas évacuer, informez la Mairie.

### Pendant un orage violent :

- Mettez à l'abri ce qui pourrait être emporté par le ruissellement.
- Évitez de circuler à pied ou en voiture.

### Après :

- Aérez, désinfectez et chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée, et assurez-vous en Mairie que l'eau du robinet est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages éventuels et préparez vos dossiers d'assurance.

**Ne traversez une zone inondée ni à pied, ni en voiture.**



# Mouvements de terrain et chutes de blocs

## Qu'est-ce que le risque mouvement de terrain?

Ce sont principalement des glissements de terrain, des effondrements, des chutes de blocs, des coulées boueuses, des affaissements de cavités souterraines naturelles ou artificielles ou encore des tassements de sol.

Diverses conséquences peuvent en découler :

- Dommages sur l'habitat, dégâts ou destruction des biens.
- Obstruction des voies de communication.
- Dommages sur les canalisations et réseaux enterrés.
- Dommages sur les zones naturelles.

## Les dispositons prises sur la commune

- La définition des zones à risque par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles.
- La prise en compte de ces risques dans le Plan Local d'Urbanisme.
- L'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde qui définit les dispositions à prendre dans le cadre de glissement de terrain.

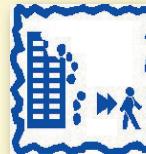
## Les risques dans la commune

Dans la commune, des phénomènes de glissement de terrain peuvent affecter plus particulièrement la rive gauche du Dolon, notamment en contrebas du Château Feuillet.

De plus, les versants du Lambroz et des Gouttes ainsi que les versants situés au dessus du bourg et des hameaux attenants pourraient faire l'objet de glissements de terrain lors de fortes précipitations.



Fuyez immédiatement



Eloignez-vous des bâtiments

## Les consignes de sécurité

### Avant :

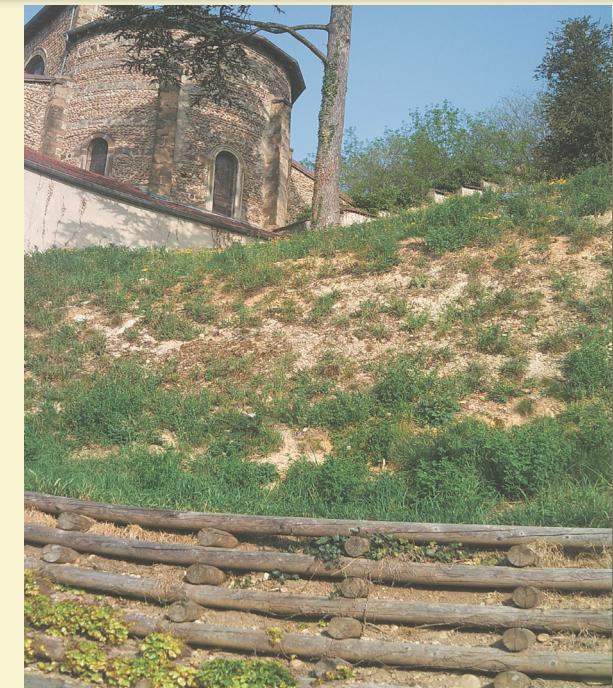
- Informez-vous en Mairie, sur la situation de votre habitation au regard de ce risque.
- Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.

### Pendant :

- Fuyez latéralement, vous devez réagir très vite.
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches pour être hors de portée du danger.
- Ne revenez pas sur vos pas, vous irez au devant du danger.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé pour éviter tout accident dû aux chutes de débris.

### Après :

- Alertez les secours.
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- Participez aux actions de sécurité.
- Faites l'inventaire de vos dommages éventuels et préparez vos dossiers d'assurance.





# Tempêtes et événements météorologiques

## Les tempêtes peuvent se traduire par :

- **Des vents** : on parle de tempêtes pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en comporte 12).
- **Des pluies** : elles peuvent provoquer des dégâts importants (inondations...), amplifiant ceux causés par le vent.
- **Des fortes chutes de neige** qui peuvent être aggravées par la formation de verglas.

## Quels sont leurs effets ?

- **Effets sur les hommes** : les tempêtes peuvent faire de nombreuses victimes ; personnes blessées, sans abri, déplacées...
- **Effets sur les biens** : destructions, détériorations et dommages aux habitations, aux ouvrages (ponts, routes...), au bétail, aux cultures ; paralysie des réseaux publics avec endommagement ou destruction des réseaux (eau, électricité, téléphone).
- **Effets sur l'environnement** : endommagement, destruction de la faune et de la flore, pollutions diverses, dépôts de déchets, boues...voire accidents technologiques.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Le personnel enseignant s'occupe d'eux.



Ne stationnez pas sous les lignes électriques



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Ne montez pas sur un toit

## Les consignes de sécurité

### Avant :

- Vous devez connaître la signification des messages météo.
- A l'annonce d'une tempête, rentrez à l'intérieur et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.

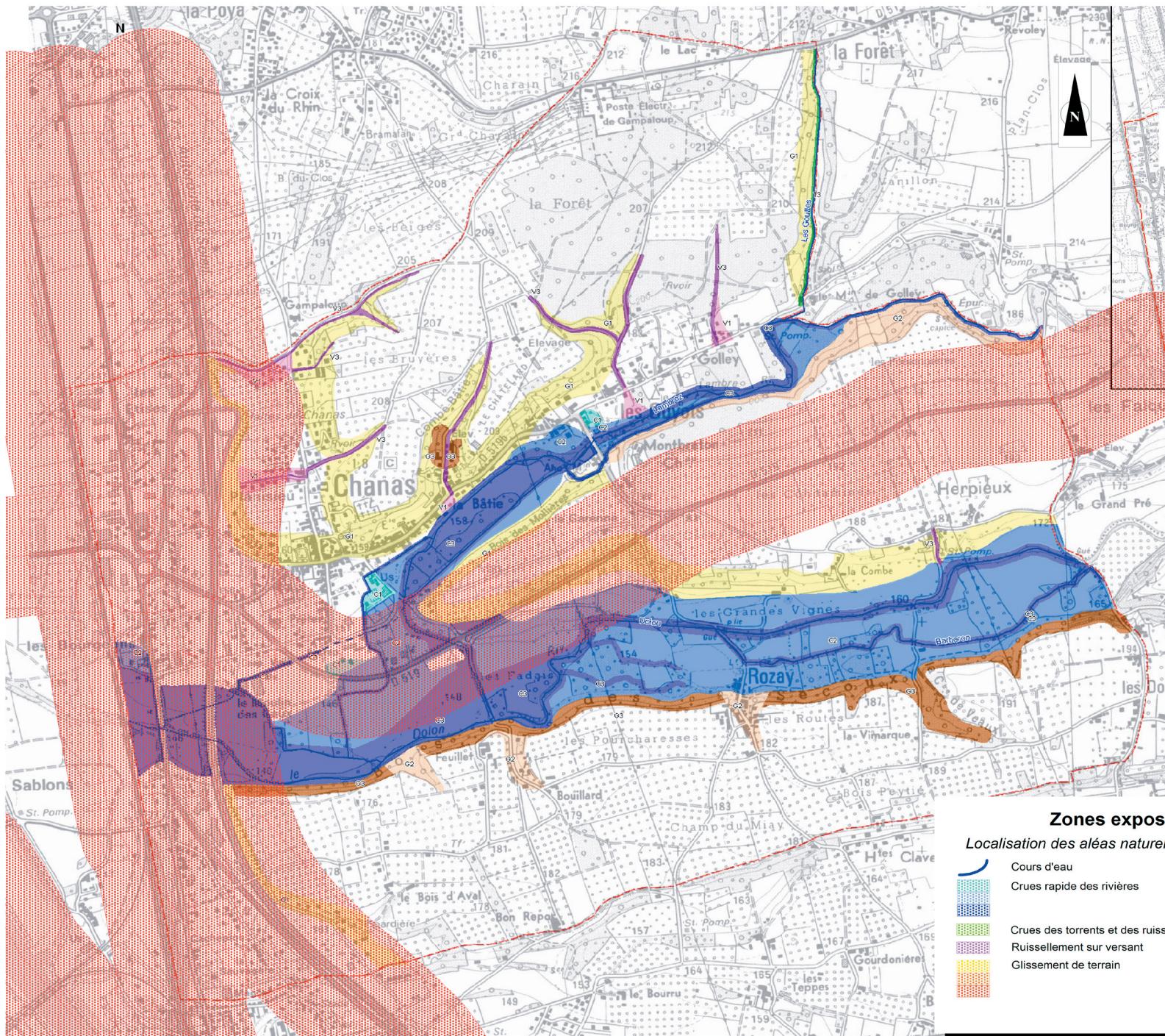
### Pendant :

- Mettez vous à l'abri. Fermez les portes et les volets.
- Ne vous abritez pas sous les arbres ni sous les lignes électriques.
- Écoutez la radio pour connaître les consignes des autorités.
- Déplacez-vous le moins possible ; en voiture, roulez doucement.
- Ne téléphonez plus, libérez les lignes pour les secours.

### Après :

- Pour éviter des dégâts supplémentaires, réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.
- Assurez-vous en Mairie que l'eau du robinet est potable.







# Secousses sismiques Séismes

## Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une fracturation des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Il se traduit aussi par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements de blocs au voisinage des failles.

### Le séisme se caractérise par :

- **Son foyer** : c'est le point de départ du séisme.
- **Sa magnitude** : c'est l'énergie libérée par celui-ci.
- **Son intensité** : elle mesure les dégâts provoqués.
- **La fréquence** et la durée des vibrations.
- La faille provoquée (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface.
- Les répliques : ce sont les secousses suivant le premier séisme.

### Les dégâts d'un séisme sont fonction de :

- L'amplitude du séisme.
- Sa durée.
- La fréquence de ses vibrations.

## Les risques dans la commune

Le zonage sismique français en vigueur à compter du 1er mai 2011 est défini dans les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D.563-8-1 du Code de l'Environnement.

Ce zonage, reposant sur une analyse probabiliste de l'aléa, a classé la commune en zone 3 : sismicité modérée.



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les Bâtiments



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

## Conseils de comportement

### A la première secousse :

#### Si vous êtes dans un bâtiment :

- Mettez-vous à l'abri, près d'un mur, dans l'encadrement d'une porte, sous des meubles solides...
- Eloignez-vous des cheminées, fenêtres et balcons.
- N'utilisez pas les ascenseurs, privilégiez les escaliers.
- Ne fuyez pas pendant la secousse.

#### Si vous êtes dehors :

- Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) et des cours d'eau.
- A défaut, abritez-vous sous un porche ou dans l'encadrement d'une porte.
- Eloignez-vous des fils électriques.

#### Si vous êtes en voiture :

- Arrêtez-vous si possible à distance des constructions et des fils électriques et restez dans votre véhicule jusqu'à la fin de la secousse.

## Après la première secousse :

- Evacuez le plus rapidement possible les bâtiments.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité, ne provoquez ni flamme ni étincelle.
- Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et des cours d'eau.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne téléphénez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Regroupez vous et vérifiez la présence de tous les membres de votre famille.
- Signalez toute personne absente aux services de secours ou aux autorités.

**Méfiez-vous des répliques sismiques, elles peuvent causer des dégâts supplémentaires.**



# Rupture de barrage

## Qu'est-ce qu'une rupture de barrage ?

A la suite d'une rupture de barrage, on observe en aval du barrage, une inondation catastrophique, comparable à un raz de marée, précédée par le déferlement d'une onde de submersion plus ou moins importante selon le type de barrage et la nature de la rupture.

## Les caractéristiques d'une rupture de barrage

Le risque de rupture brusque et inopinée est considéré comme très faible, voire nul. La situation de rupture paraît plutôt liée à une évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage susceptible d'être détectée par la surveillance et l'auscultation.

L'onde de submersion, par sa force intrinsèque, occasionne d'énormes dommages en aval du barrage. Elle est suivie d'une inondation importante, mêlant eau et matériaux issus du barrage, et de l'érosion intense de la vallée.

## Les dégâts liés à une rupture de barrage

Un tel événement a des conséquences sur les populations allant de blessures plus ou moins graves à la mort par noyade ou ensevelissement.

Les conséquences sur les biens vont également des simples dommages à la destruction totale des habitations, voies de communication et autres ouvrages.

Les conséquences environnementales sont multiples :

- La faune et la flore sont détruites par le passage de l'eau.
- Le sol est emporté, ce qui rend l'exploitation des terrains difficile.
- Diverses pollutions peuvent être occasionnées par la destruction d'usines et d'autres bâtiments industriels.
- Des dépôts d'objets portés par l'onde de submersion sont créés.



Evacuez les bâtiments et gagnez un point haut



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Le personnel enseignant s'occupe d'eux.



Ne téléphenez pas, libérez les lignes pour les secours



Ecoutez la radio

Cette rupture du barrage provoquerait une onde de submersion d'une hauteur de l'ordre de 9 m et son délai d'arrivée après la rupture serait proche de 12 h 15 mn.

## Les consignes de sécurité

### Avant :

- Vous devez connaître les risques et les consignes de mise à l'abri.
- Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.

### Dès le Signal d'alerte :

- Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches ou à défaut réfugiez vous dans les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Vous devez réagir très vite pour sauver votre vie
- Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille. Ils sont eux aussi protégés.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement.
- Informez-vous de la montée des eaux, écoutez la radio et suivez les consignes données.

### À la Fin de l'Alerte :

- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte (émission sonore continue d'une durée minimale de 30 secondes) pour quitter votre abri.

## Les risques dans la commune

Ils sont faibles, toutefois une rupture du barrage de Vouglans situé dans le Jura envahirait toute la vallée du Rhône provoquant des dégâts considérables.





# Accidents nucléaires

## Qu'est-ce qu'un accident d'origine nucléaire ?

L'accident nucléaire est un événement se produisant sur une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

## Quelles sont ses manifestations ?

**L'irradiation** qui concerne uniquement le personnel de la centrale.

**La contamination** lorsque les substances radioactives se sont répandues dans l'atmosphère, le sol ou l'eau.

## Quels sont ses effets ?

Ils sont fonction de la distance à la source de radiation et de la durée d'exposition.

**Les effets sur l'homme** : les effets sur le corps non aléatoires (brûlures, stérilité) ou aléatoires sur une partie de la population (cancers), effets génétiques supposés, effets anormaux sur le fœtus (malformations).

**Les effets sur l'environnement** : la flore (destruction ou pollution), la faune (mêmes effets que sur l'homme avec des variables), les cultures (produits de consommation pollués).

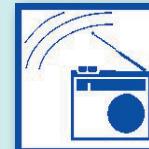
**Les effets économiques** : la destruction des activités humaines.

## Les risques dans la commune

La commune est située dans la zone des 10 kilomètres autour du centre nucléaire de production d'électricité de Saint Alban - Saint Maurice l'Exil. Elle est donc directement concernée par les événements se produisant dans ce centre nucléaire.



Ne téléphonez pas,  
libérez les lignes pour  
les secours



Ecoutez la radio

## Les consignes de sécurité

### Dès aujourd'hui :

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.

### Pendant un accident :

#### *Si vous entendez la sirène :*

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez et calfeutrez toutes les ouvertures, bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Isolez-vous si possible dans une seule pièce avec une réserve d'eau et un poste de radio. Ne fumez pas.
- Si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassez-vous de vos vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Puis douchez-vous et changez-vous, si possible.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité. A l'extérieur, ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau,... qui ont pu être contaminés.
- Dirigez vous vers la commune de Pact, puis faites vous connaître des autorités sur place.

### Après un accident :

- Respectez les consignes qui vous sont données par les autorités via les médias.
- Ne consommez pas de fruits, de légumes, ou l'eau du robinet sans l'aval des autorités.





# Transport de matières dangereuses

## Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?

Le risque transport de matières dangereuses appelé aussi T.M.D est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire ou maritime), soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc...) de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.

En cas d'accident, l'alerte serait donnée par la sirène et/ou par haut-parleurs. Ensuite, en fonction des circonstances de l'accident, l'ordre d'évacuation serait donné par haut-parleurs ou porte-à-porte.

## Les risques dans la commune

La commune est traversée par plusieurs axes importants et situés à proximité de zones urbanisées :

- Les axes routiers : l'autoroute A7, la RN 7, la D 519 et la D 51.
- La ligne SNCF Lyon -Valence.
- La canalisation de transport de propylène TRANSUGIL qui parcourt la commune du sud est au nord ouest.



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Le personnel enseignant s'occupe d'eux.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Enfermez vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio

## Les consignes de sécurité

### Avant :

- Vous devez connaître les risques et les consignes de mise à l'abri.
- Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.

### Pendant :

#### *Si vous êtes témoin d'un accident :*

- appelez les Pompiers au 18 ou au 112. Précisez le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, et les numéros du produit visibles sur le panneau orange fixé à la citerne.
- Si des victimes sont à dénombrer, surtout ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou si un nuage toxique vient vers vous, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 mètres (si possible dans une direction différente de celle des fumées dégagées) et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

#### *Si vous entendez la sirène :*

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'équipe enseignante s'occupe d'eux.
- Écoutez la radio et suivez les instructions données par les autorités.
- En cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation (dans ce cas, munissez-vous d'une radio, de vêtements chauds, de vos médicaments indispensables, de vos papiers personnels et d'un peu d'argent).

### Après :

- Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte, aérez le local dans lequel vous étiez réfugié.